

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

30. Adhésion à l'éco-organisme ALCOME

Chaque année, 12% des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière inappropriée dans l'espace public, ce qui représente 7,7 milliards de mégots. La société ALCOME a été identifiée comme éco-organisme en charge de la filière des producteurs de tabac. L'arrêté interministériel sur la Responsabilité élargie des Producteurs de tabac va permettre à ALCOME de gérer les subventions qui seront allouées aux communes et/ou EPCI, qui s'engageront dans la démarche de lutte contre les abandons des mégots de cigarettes.

L'éco-organisme assure auprès des collectivités le soutien au nettoyage et à la collecte des mégots, en s'assurant en contrepartie de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité de leurs actions en matière de prévention et de nettoyage dans les espaces publics.

A titre d'information, la mise en place de la collecte différenciée sur la commune depuis avril 2021, a permis de récupérer plus de 35 kilogrammes de mégots.

ALCOMÉ précise : « L'enjeu, c'est le geste. La sensibilisation par l'information permet d'améliorer durablement le comportement des fumeurs et par conséquent la réduction à son plus strict minimum des mégots sur la voie publique. Le « bon geste » systématique des fumeurs sera principalement visé grâce au réseau des buralistes, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-mer. »

La mise à disposition ciblée d'équipements (cendriers de poche, cendriers de rue, etc.) constitue un axe de travail tout aussi important. Nouveaux ou complémentaires aux installations existantes sur les territoires et dans les zones à fort gisement, ils permettent aux fumeurs de jeter correctement leurs mégots. Ils sont notamment distribués aux communes, personnes publiques en charge des espaces naturels,

buralistes et opérateurs privés, dans une logique d'optimisation du maillage territorial des points de collecte.

L'étude OPTAE traite du gisement des mégots abandonnés sur l'espace public. Réalisée en juillet 2020, elle se concentre sur la volumétrie, l'usage et l'opinion relative aux mégots dans l'espace urbain.

OPTAE est un bureau d'études indépendant spécialisé en gestion des déchets et propreté urbaine.

Les principaux enseignements :

- Plus d'1 mégot sur 2 est convenablement jeté par le fumeur dans l'espace public, c'est-à-dire dans une corbeille ou un cendrier.
- Le nombre de mégots jetés sur la voie publique est très différent selon les types d'espaces publics (par exemple plus important sur les sites touristiques que devant les gares)
- La densité et la visibilité des corbeilles et cendriers ont une influence marquée sur la proportion des fumeurs qui adoptent un bon geste (dans les zones à fréquentation élevée, plutôt mieux équipées en cendriers/corbeilles, le taux d'usage conforme est supérieur aux zones peu fréquentées).

Au vu de ces éléments, il appartient au conseil municipal :

De valider l'adhésion à ACOLME.

De donner délégation à M. le Maire ou son représentant pour tous éléments, documents, contrats ou convention nécessaires à l'adhésion.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide l'adhésion à ACOLME.

Donne délégation à M. le Maire ou son représentant pour tous éléments, documents, contrats ou convention nécessaires à l'adhésion.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

